

PROCES VERBAL DU 27 OCTOBRE 2025

Commission restreinte pour contrôle de feuilles de match :

ARCHIMBAUD Anthony, BERNARDO-AFONSO Agnès, NIERMONT Daniel.

ORDRE DU JOUR

- ***Championnat U13 :***
Contrôle des feuilles de match – Journée 3 du 04/10/2025
Contrôle des feuilles de match – Journée 4 du 11/10/2025

RELEVÉ DE DECISIONS

➤ JOURNÉE 3 DU 04/10/2025

- **FORFAIT**

La Commission enregistre les forfaits suivants (amende 10 €) :

Brassage – Poule 4

- PUY DE MUR 3 - amende à délivrer au FC MEZEL (526295)

Brassage – Poule 7

- 519064 - U.S.ST SYLVESTRE PRAGOULIN

Brassage – Poule 8

- 520289 – CHATEL-GUYON F.C.

Brassage – Poule 11

- 516330 – ROMAGNAT A.S.
- 524117 – ROYAT A.S.

- **COMPOSITION EQUIPE INCOMPLETE (Absence coordonnées nominatives et numéro de licence EDUCATEURS (amende de 10 €))**

D2 – Poule A

- 554404 - Groupement Formateur Limagne 2
- 560477 – BASSIN MINIER U.S.

D2 – Poule B

- 508772 - F.C. RIOM 2

Brassage – Poule 2

- 508949 – U.S. BEAUMONT

Brassage – Poule 3

- 532169 – C.O. VEYRE MONTON

Brassage – Poule 9

- 520289 – F.C. CHATEL-GUYON 2

Brassage – Poule 11

- 533145 – F.C. AUBIERE 2
- 521920 – AULNAT SP 2

➤ **JOURNEE 4 DU 11/10/2025**

- **PARTICIPATION D'UN JOUEUR NON LICENCIE**

La commission donne **Match perdu par pénalité** pour :

Brassage – Poule 4

- 564880 F.C. GERZAT : 1 joueur non licencié (joueur n°5 - mail au club de Gerzat le 25/10/2025)
Match perdu par pénalité et Amende de 15€ par joueur non licencié soit un total de 15€

- **FORFAIT**

La Commission enregistre les forfaits suivants (amende 10 €) :

Brassage – Poule 7

- 582731 – F.C. CLERMONT METROPOLE

- **COMPOSITION EQUIPE INCOMPLETE (Absence coordonnées nominatives et numéro de licence Encadrants (amende de 10 €))**

D2 – Poule B

- 514515 - U.S. ST GERVAIS

Brassage – Poule 3

- 532169 – C.O. VEYRE MONTON

Brassage – Poule 4

- PUY DE MUR 3 - amende à délivrer au FC MEZEL (526295)

Brassage – Poule 5

- 582731 – F.C. CLERMONT METROPOLE
- 524952 - ORCINES / ST GENES CHAMPANELLE

Brassage – Poule 7

- 506559 – U.S. VIC LE COMTE

- [ABSENCE NUMERO DE LICENCE \(amende de 6€ par numéro manquant\)](#)

Brassage – Poule 7

- 506559 – U.S. VIC LE COMTE 3 (joueuse n°11 sur plateau à Courpière)

DIVERS

- **FEUILLES DE MATCH**

La Commission relève de nombreux manquements dans le remplissage des feuilles de match ou composition d'équipes :

- **Absence de coordonnées des encadrants d'équipes (Nom, Prénom, Numéro de licence)**
- **Absence des noms des équipes en face de la composition des équipes, voire composition d'une équipe sous le nom d'un autre club**
- **Absence de signature de la feuille de match**
- **Absence de coordonnées des arbitres**
- **Erreur ou inversion dans les numéros de licences**
- **Feuille de match non réglementaire**
- **Non-respect du règlement (3 U11 Maximum)**

La Commission invite les éducateurs à plus de rigueur dans la tenue des feuilles de match.

La Commission demande aux clubs de mettre à jour FOOTCLUB concernant les coordonnées des Responsables d'Ecole de Foot et les coordonnées des référents de catégorie, ainsi que les listings de mise à jour présents sur chaque réunion au District.

Le Président de Commission
ARCHIMBAUD Anthony

La secrétaire de Commission
BERNARDO-AFONSO Agnès